

GROUPE MONCEAU FLEURS

Société Anonyme au capital de 11.610.356 Euros
Siège social : 32-34 rue Eugène Flachat - 75017 PARIS

421 025 974 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2009

(incluant le rapport sur la gestion du groupe)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre société pendant l'exercice social clos le 30 septembre 2008.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du groupe constitué par la société et ses filiales arrêtés au 30 septembre 2008.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 30 septembre 2008.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

I - RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Sociétés consolidées	Forme	Pays d'immatriculation	Pourcentage de controle
GROUPE MONCEAU FLEURS	S.A	FRANCE	/
GLOBAL EXPORT BV	E.U.R.L	FRANCE	100%
LA GENERALE DES VEGETAUX	E.U.R.L	FRANCE	100%
HAPPY INC.	S.A.S	FRANCE	100%
KSV HOLDING BV	BV	PAYS-BAS	100%
MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL	S.A	LUXEMBOURG	100%
MONCEAU FLEURS	S.A	FRANCE	99,99%
WHKS BV	BV	PAYS-BAS	90,00%
HAURAUNIZE	S.A.S	FRANCE	100%
CARFLORE	S.A.R.L	FRANCE	100%
FLORIA CREATION	S.A.S	FRANCE	100%
GESTFLORE	E.U.R.L	FRANCE	100%
FORMAFLORE	S.A.R.L	FRANCE	100%
PB PARTICIPATION	S.A.R.L	FRANCE	100%
CONSORTIUM PARISIEN DE FLEURS ET PLANTES	S.A.S	FRANCE	100%
HOLDING AM	S.A.R.L	FRANCE	51,00%
BOUQUETS D'OBJETS	S.A.R.L	FRANCE	80,00%
LA CENTRALE DES FLEURS (1)	S.A.S	FRANCE	33,36%
MONCEAU FLEURS ESPAÑA (1)	S.A.S	FRANCE	31,33%
TATTOO FLEURS (1)	S.A.R.L	FRANCE	30,00%
FLORE DISTRI	S.C.A	FRANCE	14,00%

(1) société mise en équivalence

A – METHODES D’EVALUATION

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception du traitement des honoraires des experts-comptables et des commissaires aux comptes, suite à la remise en cause de la réglementation les concernant.

En effet, lors de la clôture du 30 septembre 2007, seuls les honoraires correspondant à des prestations déjà effectuées à la date de clôture figuraient au compte de résultat. Sur les exercices précédents, les honoraires correspondant à des prestations effectuées postérieurement à la date de clôture mais concernant des travaux relatifs à l'exercice clos avaient fait l'objet d'une inscription dans le poste "Fournisseurs - Factures non parvenues".

Du fait de la nouvelle interprétation de la CNCC, le résultat de la période supporte à nouveau les honoraires relatifs à des prestations effectuées postérieurement au 30 septembre 2008 mais concernant cette clôture, soit 96 K€.

Les honoraires relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008 ont donc été constatés dans le poste « Fournisseurs - factures non parvenues ».

Par ailleurs, au regard de l'évolution du groupe et de son développement international, la société a décidé ne plus amortir ses écarts d'acquisition dans la perspective d'un changement de référentiel comptable, et l'adoption des normes IFRS.

Un seul changement de méthode est intervenu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent :

- les Provisions d'Indemnités pour Départ à la Retraite (PIDR) qui n'avaient pas été comptabilisées pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, du fait de leur caractère non significatif, ont été prises en compte dans les comptes consolidés au 30 septembre 2008 pour un montant de 44 K€.

Par ailleurs, les PIDR pour les sociétés entrantes du groupe Rapid'Flore s'élevant à moins de 28 K€ ont également été comptabilisées.

B – SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le groupe a poursuivi son développement en France et à l'étranger en ouvrant 25 magasins sous l'enseigne Monceau Fleurs, 19 magasins sous l'enseigne Happy et 33 magasins sous l'enseigne Rapid'Flore.

Le groupe est présent au Japon, au Portugal, en Espagne, en Italie, en Andorre, en Belgique et au Luxembourg.

Au 30 septembre 2008, le groupe compte 139 magasins sous enseigne Monceau Fleurs en activité, dont 10 à l'étranger, 36 magasins sous enseigne Happy en activité et 193 magasins sous enseigne Rapid'Flore, dont 12 à l'étranger.

Le chiffre d'affaires atteint 36.145.757 € pour l'exercice 2007/2008 contre 29.499.372 € pour l'exercice précédent.

Enfin, le périmètre de consolidation comprend, outre les sociétés déjà comprises dans le périmètre pour l'exercice 2006/2007, les sociétés du groupe Rapid'Flore ainsi que principalement les sociétés Happy Inc et Whks.

Le taux de croissance des produits d'exploitation de 26,68% correspond donc, outre à de la croissance interne, à l'intégration de ces sociétés dans le périmètre. Toutefois, pour le groupe Rapid Flore cela représente un montant assez faible (environ 2 M€) dans la mesure où les sociétés du groupe Rapid Flore ne sont entrées dans le périmètre de consolidation qu'à compter du 31 août 2008, soit 1 mois.

C – RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du groupe sur l'exercice 2007/2008 peut être retracé au travers des principaux soldes de gestion suivants :

(en €)	2006/2007	2007/2008	Var en €	Var en %
Chiffre d'affaires	29.499.372	36.145.757	6.646.385	22,53
Résultat d'exploitation	129.488	447.615	318.127	245,68
Résultat financier	(42.756)	(98.649)	(55.893)	130,72
Résultat courant des entreprises intégrées	86.732	348.966	262.234	302,34
Résultat exceptionnel	(69.263)	(105.168)	(35.905)	51,83
Résultat net part du groupe	(10.724)	180.252	190.976	-1.780,82

Dans un contexte économique peu favorable, le Groupe Monceau Fleurs affiche un résultat d'exploitation en forte amélioration, s'établissant à 447.615 € pour l'exercice 2007/2008 contre 129.488 € en 2006/2007.

Ce résultat s'appuie sur une meilleure maîtrise des charges d'exploitation et la diminution de dépenses d'exploitation liés aux projets de développement du groupe non amortissables (frais de dépôt de marque, honoraires de conseils, etc...).

Le résultat financier est de (98.649 €) en 2007/2008 contre (42.756 €) en 2006/2007.

Le résultat courant a bénéficié de l'amélioration du résultat d'exploitation, la détérioration du résultat financier étant très peu significative, et s'élève à 348.966 € en 2007/2008 contre 86.732 € sur l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'établit à (105.168 €) sur l'exercice contre (69.263 €) sur l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du groupe est positif de 180.252 € en 2007/2008 contre une perte de (10.724 €) en 2006/2007.

D – ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1 – Investissements

Le groupe a réalisé peu d'investissements courants significatifs sur l'exercice. Il s'agit principalement de renouvellement de matériels divers (informatique,...).

Par ailleurs, le groupe a acquis le solde du capital des sociétés KSV HOLDING BV et HAPPY INC. ainsi que 75,60 % du capital de la holding du groupe Rapid Flore, la société HAURAUNIZE.

En outre, le groupe a créé deux filiales dénommées HOLDING AM et MONCEAU FLEURS ESPAÑA.

2 – Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie généré par l'exploitation s'élève à (1.372.659 €) tandis que le flux net de trésorerie généré par l'investissement s'élève à (30.345.682 €). La trésorerie active de clôture représente 3.055.713 €.

3 – Structure financière

Les fonds propres du groupe représentent 20.388.028 € pour l'exercice 2007/2008 contre 8.079.432 € pour l'exercice 2006/2007.

Le total de bilan s'élève à 58.701.855 € pour l'exercice 2007/2008 contre 14.543.463 € pour l'exercice 2006/2007.

4 – Situation financière à la clôture

L'endettement financier du groupe représente 23.650.060 € pour l'exercice 2007/2008 contre 1.136.605 € pour l'exercice 2006/2007.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 10.230.795 € pour l'exercice 2007/2008 contre 4.869.934 € pour l'exercice 2006/2007.

E – GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

Le groupe est sensible aux risques liés aux aléas climatiques, ainsi que ceux liés à l'évolution des prix.

Pour ce dernier, le groupe dispose de différentes sources d'approvisionnement lui permettant de gérer au mieux les évolutions des prix des principaux produits qui sont répercutés à ses clients.

Par ailleurs, compte tenu des obligations convertibles en actions émises par la société GROUPE MONCEAU FLEURS lors de son introduction en bourse, il existe un risque de non-conversion de 2,2 € par obligation, soit une somme maximale de 2824.800 €.

A ce jour, le groupe n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision pour risque de non-conversion au regard des éléments suivants :

- la société a retenu pour cette opération l'approche « opération unique »,
- la date d'émission des obligations est récente (moins d'un an) et l'échéance de celles-ci demeure lointaine (4 ans),
- le cours de l'action a longtemps été supérieur à son cours d'introduction sur Alternext au regard notamment des perspectives de croissance,
- la baisse significative du cours est consécutive à la situation exceptionnelle connue depuis le mois de septembre 2008 sur l'ensemble des places financières mondiales et le cours actuel n'est pas représentatif de la valeur liée aux fondamentaux de la société.

Le groupe ne supporte pas de risque de change.

F - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société GROUPE MONCEAU FLEURS a acquis une participation complémentaire dans le capital des sociétés HAPPY INC. et KSV HOLDING BV afin de détenir la totalité de leur capital.

La société HAPPY INC. a acquis des marques françaises, communautaires et internationales Happy et le nom de domaine www.happy.fr.

La société LA GENERALE DES VEGETAUX a créé une filiale dénommée MONCEAU FLEURS ESPAÑA, détenue à 31,33%, et la société GLOBAL EXPORT BV a créé la société HOLDING AM, détenue à 51%, cette dernière ayant pris une participation de 80,53% dans le capital de la société BOUQUETS D'OBJETS.

La société GROUPE MONCEAU FLEURS a également procédé à l'acquisition du groupe Rapid'Flore, au moyen de la cession par les anciens actionnaires de 75,60% des actions composant le capital de la société HAURAUNIZE, société holding de ce groupe. Cette cession a été complétée, le 28 octobre 2008, par l'apport à GROUPE MONCEAU FLEURS du solde de leurs actions par les anciens associés, permettant ainsi à cette dernière de devenir propriétaire de la totalité des actions composant le capital social d'HAURAUNIZE.

Un usufruit des marques Monceau Fleurs et Happy a été concédé pour une durée de 50 ans à la société MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, respectivement par les sociétés LA GENERALE DES VEGETAUX et MONCEAU FLEURS d'une part, et par la société HAPPY INC. d'autre part, moyennant une redevance fixe annuelle.

Enfin, la société FINANCIERE FLEURS ET VEGETAUX a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au bénéfice de la société GROUPE MONCEAU FLEURS en date du 31 mars 2008, avec rétroactivité fiscale au 1^{er} octobre 2007.

Par ailleurs, sur l'exercice, le nombre de salariés du groupe a augmenté de 92,24%, s'établissant à 223 personnes contre 116 un an auparavant.

H - ÉVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous vous rappelons que le siège social de la société GROUPE MONCEAU FLEURS et de la majeure partie des autres sociétés du groupe a été transféré du 29, boulevard de Courcelles – 75008 Paris au 32-34 rue Eugène Flachat – 75017 Paris.

Le groupe prévoit d'ouvrir 75 à 90 magasins Monceau Fleurs, Happy et Rapid'Flore, en France, sur l'exercice en cours. De plus, il est envisagé d'ouvrir des magasins au Portugal et en Espagne en fonction des opportunités en termes d'emplacement commercial.

Le groupe a pris une participation de 25 % dans le capital de son master franchisé japonais, la société Maison de Verdi, qui développe la marque Monceau Fleurs au Japon.

Le groupe a signé un accord pour la création d'une joint-venture en Allemagne pour le développement des magasins Happy. Le groupe détiendra 40 % de cette entité.

La société s'attachera à faire progresser la rentabilité du groupe.

I - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

II - RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A – SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 – Evolution de l'activité

L'exercice écoulé a notamment été marqué par le fait que la société regroupe, depuis le 1^{er} décembre 2007, les principales fonctions support du groupe (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux).

Elle a donc réalisé un chiffre d'affaires de 1.323.083 € à ce titre contre un chiffre d'affaires nul au titre de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 2.626.977 € contre 59.078 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de non significative

Le résultat d'exploitation s'est élevé à (366.068 €) contre (59.078 €) au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 519,64%.

2 – Faits marquants de l'exercice

Par assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2007, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société, qui de L.M.A est devenue GROUPE MONCEAU FLEURS.

Les actions de la société ont été admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris le 7 décembre 2007 à la suite d'un placement privé.

Cette opération a été un succès avec une levée de fonds de 30 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, destinée à financer le développement du groupe.

Ce nouveau statut de société cotée a procuré tous les bénéfices attendus en termes de crédibilité et de notoriété dans notre secteur d'activité.

En outre, la société a bénéficié de la transmission universelle du patrimoine de la société FINANCIERE FLEURS ET VEGETAUX le 31 mars 2008 et a acquis le groupe Rapid'Flore le 31 août 2008.

3 – Faits marquants depuis la clôture de l'exercice

Le siège social de la société GROUPE MONCEAU FLEURS a été transféré du 29, boulevard de Courcelles – 75008 Paris au 32-34 rue Eugène Flachat – 75017 Paris.

La société a pris une participation de 25 % dans le capital de son master franchisé japonais, la société Maison de Verdi, qui développe la marque Monceau Fleurs au Japon.

La société a signé un accord pour la création d'une joint-venture en Allemagne pour le développement de la marque Happy. Le groupe détiendra 40 % de cette entité.

4 – Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

5 – Situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2008, comparées à celles existant au 30 septembre 2007, sont les suivantes :

Dettes en €	30/09/2007	30/09/2008
Emprunts obligataires convertibles		16.050.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	163	4.765
Emprunts et dettes financières divers	413.007	3.595.955
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	315.742	900.182
Dettes fiscales et sociales	39	401.195
Autres dettes	172.340	4.722
TOTAL	901.291	20.956.820

La dette financière de 3.595.955 € au 30 septembre 2008 est constituée de dettes intra-groupe au titre de conventions de trésorerie, ainsi que la dette relative au solde d'acquisition d'Hauraunize ainsi que les intérêts des OC.

Les autres dettes d'un montant de 4.722 € au 30 septembre 2008 sont essentiellement constituées d'avances en compte courant d'associés.

6 – Evolution prévisible de la situation de la société et perspective d'avenir

L'évolution de la société est liée au développement de l'activité des principales filiales du groupe pour lesquelles elle assure les principales fonctions support.

La société prévoit de réaliser un chiffre d'affaires d'environ 3.000 k€ sur l'exercice en cours.

7 – Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

7.1 - Conséquences environnementales

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

7.2 - Conséquences sociales

La société emploie 8 salariés contre aucun au titre de l'exercice précédent.

8 – Principaux risques et incertitudes

L'activité des sociétés du groupe est sensible principalement aux risques climatiques.

B– PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, à l'exception du traitement des honoraires des experts-comptables et des commissaires aux comptes, suite à l'interprétation de la CNCC.

En effet, lors de la clôture du 30 septembre 2007, seuls les honoraires correspondant à des prestations déjà effectuées à la date de clôture figuraient au compte de résultat. Sur les exercices précédents, les honoraires correspondant à des prestations effectuées postérieurement à la date de clôture mais concernant des travaux relatifs à l'exercice clos avaient fait l'objet d'une inscription dans le poste "Fournisseurs - Factures non parvenues".

Du fait de la nouvelle interprétation de la CNCC, le résultat de la période supporte à nouveau les honoraires relatifs à des prestations effectuées postérieurement au 30 septembre 2008 mais concernant cette clôture, soit 148 K€.

Les honoraires relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2008 ont donc été constatés dans le poste « Fournisseurs - factures non parvenues ».

Un seul changement de méthode est intervenu au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent :

- les Provisions d'Indemnités pour Départ à la Retraite (PIDR) qui n'avaient pas été comptabilisées pour l'exercice clos le 30 septembre 2007, du fait de leur caractère non significatif, ont été prises en compte dans les comptes annuels au 30 septembre 2008 pour un montant de 44 K€.

2 – Présentation des comptes annuels

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 1.323.083 € à ce titre contre un chiffre d'affaires nul au titre de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 2.626.977 € contre 59.078 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 4.346,62%.

Les différents postes sont les suivants :

• <i>autres achats et charges externes :</i>	1.607.013 €
• <i>impôts, taxes et versements assimilés :</i>	21.459 €
• <i>salaires et traitements :</i>	589.812 €
• <i>charges sociales :</i>	251.444 €
• <i>dotations aux amortissements sur immobilisations :</i>	156.947 €
• <i>autres charges :</i>	302 €

L'exploitation a ainsi engendré une perte de (366.068 €) contre (59.078 €) au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 519,64%.

Compte tenu d'un résultat financier positif de 369.154 € contre 2.085.807 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 3.086 € contre 2.026.729 € pour l'exercice antérieur, soit une variation de -99,85%.

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un résultat exceptionnel négatif de (11.761 €) et d'un impôt sur les bénéfices de 180.422 €, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de (189.096 €) contre un bénéfice de 2.103.257 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -108,99%.

La société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

L'actif du bilan au 30 septembre 2008, comparé à celui existant au 30 septembre 2007, est le suivant :

En €	30/09/2007	30/09/2008
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	109.589	
- immobilisations corporelles		29.281
- immobilisations financières	9.236.044	40.545.347
Actif circulant		
- avances et comptes versés		5.279
- clients et comptes rattachés	120.395	1.411.438
- autres créances	2.496.897	3.605.113
- valeurs mobilières de placement	15.608	697.883
- disponibilités	20.267	240.952
Régularisation		
- charges constatées d'avance	125.221	197.104
- frais d'émission d'emprunt à étaler		781.231
Total	12.124.020	47.513.627

Le passif du bilan au 30 septembre 2008, comparé à celui existant au 30 septembre 2007, est le suivant :

En €	30/09/2007	30/09/2008
Capitaux propres	11.222.729	26.556.803
Dettes		
- emprunts obligataires convertibles		16.050.000
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	163	4.765
- emprunts et dettes financières divers	413.007	3.595.955
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	315.742	900.182
- dettes fiscales et sociales	39	401.195
- autres dettes	172.340	4.722
Ecart de conversion passif		5
Total	12.124.020	47.513.627

Vous trouverez ci-après annexé le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Sont annexés aux comptes annuels l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice, ainsi que le tableau de répartition et l'affectation des sommes distribuables proposées à l'assemblée.

3 – Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice,

soit

(189.096 €)

au compte de report à nouveau créditeur, qui de

2.054.555 €

serait ainsi ramené à

1.865.459 €

4 – Rappel des dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965 (article 243 bis du Code Général des Impôts), qu'il a été versé, au titre des trois derniers exercices sociaux, les dividendes suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende net par action	Autres revenus distribués	
01.10.2006 / 30.09.2007	néant	néant	néant
01.10.2005 / 30.09.2006	676,00 €	néant	néant
01.10.2004 / 30.09.2005	81,14 €	néant	néant

5 – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même Code, non déductibles du résultat fiscal.

6 – Filiales et participations

6.1 – Prise de participations significatives en France ou prise de contrôle

La société a pris une participation de 75,60% du capital de la société HAURAUNIZE, société par actions simplifiée au capital de 1.200.000 €, ayant son siège social sis rue Saint Gilles – ZAC des deux rivières – 76000 Rouen et ayant pour numéro unique d'identification 480 737 956 RCS Rouen.

6.2 – Activité des filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

La société détenait, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100% dans le capital de la société GLOBAL EXPORT BV,
- une participation de 100% dans le capital de la société HAPPY INC.,
- une participation de 100% dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX,
- une participation de 100% dans le capital de la société KSV HOLDING BV, société de droit néerlandais,
- une participation de 99,99% dans le capital de la société MONCEAU FLEURS,
- une participation de 75,60% dans le capital de la société HAURAUNIZE,
- une participation de 33% dans le capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS.

GLOBAL EXPORT BV

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 7.079.323 € contre 4.778.309 € en 2006/07.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 77.827 € contre une perte de (86.143 €) au titre de l'exercice précédent.

Cette filiale exerce une activité de grossiste pour les sociétés du groupe, notamment sous la forme "cash and carry". Elle développe également une activité de bouqueterie pour les magasins des réseaux Monceau Fleurs et Happy.

La société sous-traite une partie de cette dernière activité afin de diminuer ses coûts fixes et mieux gérer les pics d'activité. Elle prévoit de réaliser un chiffre d'affaires de 8 M€ avec un résultat positif.

HAPPY INC.

Cette société développe en franchise un nouveau concept de magasins de fleurs pour les centre-villes et les zones piétonnières. Ce concept a reçu, en 2006, l'oscar de l'innovation du magazine spécialisé LSA.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 838.979 € contre 492.367 € en 2006/2007.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (20.246 €) contre (105.410 €) au titre de l'exercice précédent.

Sur l'exercice écoulé, 19 magasins ont été ouverts dans toute la France. Depuis le début de l'exercice en cours, 7 magasins ont été ouverts et environ 20 autres devaient ouvrir d'ici la fin de l'exercice. Au total, la société devrait comptabiliser un parc de 63/65 magasins en activité au 30 septembre 2009.

LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs ainsi que l'achat de marchandises pour l'ensemble du réseau de franchisés Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 25.865.398 € contre 25.014.892 € en 2006/2007.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 293.717 € contre 310.789 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit, pour l'exercice en cours, une progression de son activité eu égard au développement de son parc de magasins franchisés.

KSV HOLDING BV

Holding sans activité détenant, au 30 septembre 2008, une participation de 90% dans la société WHKS, centrale d'achat du groupe.

MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8^{ème} arrondissement de Paris ainsi que le département "Entreprises" du groupe.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 4.772.657 € contre 4.867.511 € en 2006/2007.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (260.591 €) contre (223.925 €) au titre de l'exercice précédent.

L'activité du magasin a légèrement reculé, subissant l'impact d'un printemps maussade. Une nouvelle politique commerciale a été mise en place afin d'améliorer la fréquentation clientèle du magasin.

Cette société prévoit, pour l'exercice en cours, un chiffre d'affaires stable.

HAURAUNIZE

Cette filiale, acquise le 31 août 2008, est la holding du groupe Rapid'Flore.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 106.606 € au titre du dernier exercice dos d'une durée exceptionnelle de 6 mois contre 242.875 € en 2006/2007.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 315.853 € contre 361.627 € au titre de l'exercice précédent.

LA CENTRALE DES FLEURS

Le groupe n'intervient pas dans la gestion de cette société qui exploite en franchise le magasin Monceau Fleurs situé place du Général Koenig à Paris 17^e.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale au titre du dernier exercice clos s'est élevé à 2.973.044 € contre 4.415.991 € au titre de l'exercice précédent qui avait eu une durée exceptionnelle de 19 mois. Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 49.883 € contre 24.441 € au titre de l'exercice précédent.

Vous trouverez en annexe aux comptes le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social.

7 – Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à votre disposition.

8 – Approbation des comptes, quitus

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice écoulé.

C – ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

1 - Actionariat

Au 30 septembre 2008, le capital social était d'un montant de 10.738.250 €, divisé en 5.369.125 actions de 2 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Répartition du capital social au 30.09.2008 :

Actionnaires	Nombre	% capital	% droit de vote
Laurent AMAR (bloc familial)	1.875.758	34,94	34,94
Laurent AMAR PARTICIPATIONS	1.930.994	35,96	35,96
Public	1.562.373	29,10	29,10
Total	5.369.125	100,00	100,00

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 28 octobre 2008, le capital a été augmenté de 872.106 € pour être porté de 10.738.250 € à 11.610.356 € par l'émission de 436.053 actions de 2 € de valeur nominale chacune, attribués en rémunération de l'apport en nature du solde des actions composant le capital social de la société HAURAUNIZE par les anciens associés, étant précisé qu'aucun de ceux-ci ne détient, à la connaissance de la société, plus de 5% du capital et des droits de vote.

Aucune action ne disposant d'un droit de vote double et la société ne détenant aucune de ses propres actions, la répartition des droits de vote est équivalente à la répartition du capital.

- Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au 30 septembre 2008, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L.225-184 du Code de Commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L.225-197-4 du Code de Commerce.

- Capital potentiel

Il est rappelé que la société a émis, lors de son introduction en bourse, 321 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 50.000 €, au profit d'investisseurs qualifiés. Chaque obligation donne droit, en cas de conversion, à 4.000 actions de 2 € de valeur nominale chacune, sous réserve des ajustements prévus par la loi.

Par assemblée générale des obligataires du 22 mai 2008, il a été décidé une division desdites obligations en substituant les 321 obligations convertibles en actions de 50.000 € de valeur nominale chacune existantes par 1.284.000 obligations convertibles en actions de 12,50 € de valeur nominale chacune, donnant chacune droit à l'attribution d'une action de 2 € de valeur nominale chacune.

En conséquence, le montant nominal de l'augmentation de capital résultant de la conversion des obligations demeure inchangé et serait, en cas de conversion de la totalité des obligations, d'un montant maximal de 2.568.000 € par création de 1.284.000 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale chacune.

2 – Evolution du cours du titre depuis la cotation

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30 €.

Au 30 septembre 2008, le cours de clôture de l'action de la société était de 6,00 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



3 – Mandataires sociaux

3.1 – Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux

Prénom, nom et adresse Fonction	Autre mandat ou fonction exercé dans toute société
M. Laurent AMAR 37, rue de Prony – 75017 PARIS Président-Directeur Général	Président-Directeur Général - MONCEAU FLEURS Président - HAPPY INC. - Représentant de GROUPE MONCEAU FLEURS en qualité de Président de FINANCIERE FLEURS ET VEGETAUX - FLORIA CREATION - HAURAUNIZE Gérant - GLOBAL EXPORT BV - LA GENERALE DES VEGETAUX - LAURENT AMAR PARTICIPATIONS - P.B PARTICIPATION - FORMAFLORE - SAFRAN - LIMOGE - CARFLORE - GESTFLORE - Représentant de GESTFLORE en qualité de gérante de FLOREDISTRIB Co-gérant - WHKS Administrateur - MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL - GUIDE DES PROMOS Managing Director - KSV HOLDING BV
M. Raphaël AMAR 305, avenue Jules Romain – 06100 NICE Administrateur	Administrateur - MONCEAU FLEURS
Mme Mireille AMAR 305, avenue Jules Romain – 06100 NICE Administrateur	néant

3.2 – Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Les rémunérations ou avantages en nature versés par la société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2008 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	Rémunération fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
M. Laurent AMAR Président-Directeur Général	208.500	1.500	néant	210.000
M. Raphaël AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant

(en €)	Rémunération fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
Mme Mireille AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant

Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par GROUPE MONCEAU FLEURS aux administrateurs durant l'exercice clos le 30 septembre 2008 sont les suivants :

(en €)	Rémunération fixe	Avantages en nature	Jetons de présence	Total
M. Laurent AMAR Président-Directeur Général	75.000	300	néant	75.300
M. Raphaël AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant
Mme Mireille AMAR Administrateur	néant	néant	néant	néant

4 – Fixation des jetons de présence

Nous vous proposons de fixer à la somme de 30.000 € le montant global des jetons de présence à allouer au conseil d'administration.

D – ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 SEPTEMBRE 2008

Vous trouverez joint au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice (art. L.225-100 du Code de Commerce).

E – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président du conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux Comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

F – DECISIONS A PRENDRE

1 – Nomination de trois administrateurs

Nous vous proposons de nommer, en qualité d'administrateurs, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2014 :

- Monsieur Georges PEBEREAU, demeurant 19 avenue Charles Floquet – 75007 Paris,
- Monsieur Lionel LE MAUX, demeurant 77 rue Notre Dame des Champs - 75006 Paris,
- Monsieur Eric VILLEDIEU, demeurant 6 rue Louis Braille – 94700 Maisons-Alfort.

2 – Ratification du transfert de siège social

Nous vous rappelons que par délibération du conseil d'administration en date du 31 octobre 2008, il a été décidé de transférer le siège social du 29 boulevard de Courcelles – 75008 Paris dans des locaux plus adaptés sis 32-34 rue Eugène Flachat – 75017 Paris, à compter du 1^{er} novembre 2008, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

Conformément aux stipulations dudit article 4, ces décisions doivent être soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir ratifier les décisions de transfert de siège social et de modification de l'article 4 des statuts prises par le conseil d'administration.

G – AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Nous vous rappelons qu'un nouvel article L.225-209-1 du Code de Commerce, instauré par la loi dite de modernisation de l'économie du 4 août 2008, ouvre désormais la possibilité pour les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un système multilatéral de négociation organisée, et donc implicitement le marché Alternext, de racheter en bourse leurs propres actions, dans la limite de 10% du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires devant préalablement définir les modalités et le plafond de l'opération et accorder une autorisation au conseil d'administration pour une durée maximale de dix-huit mois, nous vous proposons de donner au conseil d'administration l'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions propres, l'objectif étant de se doter, le cas échéant, des moyens de le mettre en place si la société venait à en avoir besoin, dans les conditions et selon les modalités suivantes :

Le programme de rachat serait destiné à permettre à la société, le cas échéant :

- de favoriser la liquidité des titres de la société ;
- de disposer d'actions pouvant être remises à ses dirigeants et salariés, ainsi qu'à ceux des sociétés qui lui sont liées, dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes dans les conditions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de Commerce ou de plans d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'annuler les actions dans le respect, dans chaque cas, de la réglementation applicable.

Les achats, cessions, transferts ou échanges de ces actions pourraient être réalisés, dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, notamment sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré, et à tout moment, notamment en période d'offre publique visant les actions de la société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier, produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

La société pourrait, dans le cadre de ladite autorisation, acquérir sur le marché ou hors marché ses propres actions moyennant un prix maximum d'achat de 10 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions serait de 5.805.170 €. Le total des actions acquises ne pourrait dépasser 10% du capital social, soit 580.517 actions.

Les actions ainsi acquises pourraient être annulées dans la limite de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois et il vous sera en conséquence également demandé de vous prononcer sur l'autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital social dans ce cadre.

ooo ooo ooo

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2004
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 738 250	7 627 000	7 627 000	7 627 000	7 627 000
b) Nombre d'actions émises	5 369 125	2 900	2 900	2 900	2 900
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	1 284 000				
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 323 083		7 000	59 654	2 538
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	154 670	2 027 531	1 985 055	233 141	104 073
c) Impôt sur les bénéfices	-180 422	-76 491	-116 653	-34 431	-6 991
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-25 752	2 104 022	2 101 708	0	0
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-189 096	2 103 257	2 101 708	267 572	111 064
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0,005	725,52	724,73	80,39	35,89
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0,035	725,26	724,73	92,27	38,30
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	8	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	589 812	0	0	3 866	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	251 444	469	468	4 879	0

TABLEAU DES DELEGATIONS FINANCIERES**Exercice 2007/2008**

Autorisations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation des autorisations existantes	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	7.500.000 €(1)	AGE du 21 novembre 2007 (7 ^{me} résolution)	18 mois (21 mai 2009)	CA du 22 novembre 2007	Actions : 2.786.948 €	Placement privé réservé à des Investisseurs Qualifiés au sens de l'article D.411-1 du Code Monétaire et Financier
				CA du 22 novembre 2007	Obligations convertibles en actions : 16.050.000 €	
				CA du 6 juin 2008	Actions : 324.302 €	
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	3.500.000 €(1)	AGE du 21 novembre 2007 (8 ^{me} résolution)	26 mois (21 janvier 2010)			
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	3.500.000 €(1)	AGE du 21 novembre 2007 (9 ^{me} résolution)	26 mois (21 janvier 2010)			
Autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15% de l'émission initiale (1)	AGE du 21 novembre 2007 (10 ^{me} résolution)	30 jours à compter de la clôture des souscriptions 26 mois (21 janvier 2010)			

Autorisations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée (et date limite de validité de l'autorisation)	Utilisation des autorisations existantes	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	Montant des comptes de réserves, primes, bénéfices ou autres (1)	AGE du 21 novembre 2007 (11 ^{ème} résolution)	26 mois (21 janvier 2010)			
Autorisation donnée au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés du groupe ou de certaines catégories d'entre eux	2,5% du capital social (2)	AGE du 21 novembre 2007 (13 ^{ème} résolution)	38 mois (21 janvier 2011)			
Autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés du groupe ou de certaines catégories d'entre eux	5% du capital social	AGE du 21 novembre 2007 (14 ^{ème} résolution)	38 mois (21 janvier 2011)	CA du 28 janvier 2008	312.000 €	<i>Attributions annulées, avec l'accord de chacun des salariés concernés, au cours de l'exercice</i>
Autorisation donnée au conseil d'administration d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	2,5% du capital social (2)	AGE du 21 novembre 2007 (15 ^{ème} résolution)	1 an (21 novembre 2008)			

(1) Plafond global : augmentation de capital : 7.500.000 € ; titres de créance : 25.000.000 €

(2) Plafond global : 610.160 €